

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1
	Version : 1
<b>COLLE A BOIS GLUE STAR</b>	Date : 16/11/2009
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>GLUE STAR</b>

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : COLLE A BOIS GLUE STAR  
Utilisations recommandées : Colle vinylique pour bois et dérivés  
FOURNISSEUR :  
Nom : SARL GLUE STAR  
Adresse : 9, Boulevard Prince Rainier III  
MC-98000 MONACO  
Téléphone : 377 97 777 888  
Télécopie : 377 93 504 666  
Courriel : piccod@monaco.mc  
APPEL D'URGENCE : ORFILA (France) : +33 1 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :  
Effets néfastes sur la santé : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve du respect des règles générales d'hygiène industrielle  
Effets sur l'environnement : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer  
Dangers physiques et chimiques :  
- Incendie ou explosion : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve du respect des règles générales d'hygiène industrielle  
Classification du produit : Ce produit n'est pas classé comme "préparation dangereuse" selon la réglementation de la Communauté Européenne.

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :  
Nature chimique : Solution aqueuse d'acétate de polyvinyl et d'alcool polyvinylique

Nom de la substance	Teneur	No CAS / No CE / No index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>Acétate de polyvinyle</u>	: 13 - 18 %	9003-20-7 / ---- / ----		
<u>Alcool polyvinylique</u>	: 8 - 13 %	9002-89-5 / ---- / ----		

## 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air  
Consulter un médecin en cas d'irritation persistante  
Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude et du savon.  
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées ( 15 minutes au moins)  
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste  
Ingestion : Consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)  
Mousse  
Poudres  
Moyens d'extinction déconseillés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés  
Dangers spécifiques : N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE, mais peut présenter

**SARL GLUE STAR**

9, Bd Prince Rainier III 98000 MONACO

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2
	Version : 1
<b>COLLE A BOIS GLUE STAR</b>	Date : 16/11/2009
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>GLUE STAR</b>

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

	des risques en cas d'incendie Dégagement de gaz toxiques et irritants
Méthodes particulières d'intervention :	Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement
Protection des intervenants :	Appareil de protection respiratoire isolant autonome Equipement de protection étanche

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Eviter le contact avec la peau et les yeux Ne pas respirer les vapeurs
Précautions pour la protection de l'environnement :	Endiguer et contenir l'épandage Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières
Méthodes de nettoyage :	
- Neutralisation :	Absorber l'épandage avec : - une matière absorbante inerte - du sable ou de la terre - de la terre de diatomée
- Nettoyage/décontamination :	Laver le reliquat non récupérable à grande eau
- Elimination :	Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>MANIPULATION</b>	
Mesures techniques :	Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle
Précautions à prendre :	Eviter tout contact direct avec le produit Ne pas respirer les vapeurs
<b>STOCKAGE</b>	
Mesures techniques :	Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention
Conditions de stockage :	
- Recommandées :	Stocker : - le récipient bien fermé - dans un endroit frais et bien ventilé
Matières incompatibles :	Acides forts Bases fortes Matières oxydantes
Matériaux d'emballage :	
- Recommandés :	Emballage d'origine

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :	Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle
Equipements de protection individuelle :	
- Protection respiratoire :	Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas nécessaire
- Protection des mains :	Gants de protection en caoutchouc nitrile Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374
- Protection des yeux :	Lunettes de sécurité

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3
	Version : 1
<b>COLLE A BOIS GLUE STAR</b>	Date : 16/11/2009
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>GLUE STAR</b>

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation  
Se laver les mains après toute manipulation

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide  
Couleur : blanc  
Odeur : légère  
Températures caractéristiques :  
- Ebullition : 100 °C  
Caractéristiques d'inflammabilité :  
- Point d'éclair : Non applicable.  
Caractéristiques d'explosivité :  
Densité relative (eau = 1) : 0.9 - 1.0  
Solubilité :  
- dans l'eau : Miscible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi  
Réactions dangereuses :  
- Matières à éviter :  
- matières oxydantes  
- bases fortes  
- acides forts  
- Produits de décomposition dangereux : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) , Divers fragments hydrocarbonés

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aigüe : Pas de données propres disponibles  
A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle  
Alcool polyvinylique :  
CL 50 inh. (rat) / 1h : > 20 mg/m<sup>3</sup>  
DL 50 po (rat) : > 5000 mg/kg  
(données bibliographiques)  
Effets locaux : Peut provoquer une irritation légère et passagère  
Effets spécifiques :  
- Cancérogénèse : Acétate de polyvinyle & Alcool polyvinylique :  
CIRC : Groupe 3 : Inclassables quant à leur cancérogénicité pour l'Homme  
(données bibliographiques)  
- Mutagénèse : Alcool polyvinylique :  
Test de Ames (avec et sans activation métabolique) : négatif  
(données bibliographiques)

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit tel quel : Pas de données propres  
Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant traitement approprié  
DEGRADABILITE : Alcool polyvinylique : 90% (OECD 302B)  
(données bibliographiques)  
ECOTOXICITE :  
Effets sur les organismes aquatiques : Alcool polyvinylique :

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4
	Version : 1
<b>COLLE A BOIS GLUE STAR</b>	Date : 16/11/2009
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>GLUE STAR</b>

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES (suite)

CL 50 (Poisson : Lepomis macrochirus) / 96h 10 mg/l  
 CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 48h : 8.3 mg/l  
 (données bibliographiques)

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :  
 Destruction/Élimination : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables  
 EMBALLAGES SOUILLES :  
 Destruction/élimination : Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé  
 REMARQUE : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :  
 RID/ADR/IMDG/IATA : Non réglementé  
 REMARQUE : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :  
 - Phrases R : Pas de phrase R  
 - Phrases S : Pas de phrase S  
 Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au § 1  
 Références bibliographiques : Joint Research Centre (JRC)  
 HSDB (Hazardous Substances Data Bank) (National Library of Medicine)  
 RTECS (Registry of Toxic effects of Chemical Substances)  
 Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS  
 6 rue des Boucheries F-60400 NOYON  
 www.reachelp.com  
 Safety Made Easy with www.lisam.com

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5
	Version : 1
<b>COLLE A BOIS GLUE STAR</b>	Date : 16/11/2009
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>GLUE STAR</b>

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

---

**Fin du document**